



PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DE MONTJAVOULT du 23/09/2022

Les présents : Laura CATRY (maire), Matthieu GRISVARD (1^{er} adjoint) Thierry BOUVIER (2^{ème} adjoint), Mickaël HUEBER (3^{ème} adjoint), Edith FARINACCIO, Laury FARINACCIO, Christophe COUTURIER, Julie PAJOT, Gisèle MICHELIN, Stéphanie D'AMIENS D'HEBECOURT

1- Désignation du secrétaire de séance : Thierry BOUVIER

2-Approbation du Procès Verbal du conseil du 17 juin 2022

3- Délibération : Location de la salle communale pour les extérieurs :

La problématique : avec la naissance de nouvelles associations sur le village, la salle communale est de plus en plus fréquentée et le risque est que les résidents de Montjavoult n'aient plus assez de créneaux de réservation de la salle pour des événements privés.

Actuellement la salle est réservée à 50% par des résidents de Montjavoult et à 50% par des non-résidents du village. Cela se passe bien jusqu'à maintenant. Laissons-nous la salle des fêtes ouvertes aux habitants hors Montjavoult ?

Christophe COUTURIER : Il faut que la salle des fêtes soit prioritairement accessible aux associations et aux habitants de Montjavoult.

Matthieu GRISVARD : nombre de villes et villages n'ouvrent pas à la réservation les salles communales aux résidents extérieurs.

Julie PAJOT : nous voulons un village ouvert.

Laury FARINACCIO : l'idée était d'ouvrir Montjavoult sur les autres villages et aujourd'hui les particuliers extérieurs ont un prix de location plus élevés que les résidents (le double). C'est une source de financement intéressante pour l'entretien du bâtiment. On pourrait augmenter le prix pour les événements privés autres que ceux des habitants de Montjavoult.

On garde un prix préférentiel pour les Montjoviens et nous encourageons les associations à réserver la salle dès qu'elles ont leur programme afin que les particuliers puissent réserver leur date sans empiéter sur la vie des associations.

Laura CATRY : Dans le cas d'un mariage ou autres fêtes anniversaire de Montjoviens si un arbitrage est nécessaire une priorité au mariage et anniversaire de villageois sera possible, mais il faut penser à réserver la salle au plus tôt.

Ainsi Madame CATRY met aux votes la proposition d'augmenter le prix pour la location de la salle pour des événements privés autres que ceux des habitants de Montjavoult à 400 euros le week-end, au lieu de 200 euros et ainsi garder un tarif préférentiel pour les Montjoviens.

Cette proposition est présentée aux votes : proposition acceptée et votée à l'unanimité des présents.

4-Délibération : conventions et charte pour occupation des salles communales :

Laura Catry : Une administrée nous a signalé que, parmi les documents à fournir par la commune, il manquait un document, à savoir une convention, laquelle doit être votée, ainsi que le règlement intérieur, en conseil municipal. Par conséquent, je vous ai présenté ce nouveau document et le règlement révisé que nous continuerons d'appeler la Charte d'occupation des salles communales. Nous avons lu ensemble avant ce conseil municipal la proposition de conventions et de charte, nous avons modifié quelques points. Le nouveau prix de la location que nous avons voté sera inscrit.

Laura CATRY porte au vote la nouvelle Convention et la nouvelle Charte pour l'occupation/ location des salles communales:

Les documents sont validés à l'unanimité des présents. Ils seront téléchargeables sur le site de la Mairie.

5- Redevance d'occupation du domaine public

Laura CATRY présente : dans le cas où un Food Truck ou autre artisan viendrait vendre ses produits sur un stand à Montjavoult, nous devons déterminer un tarif de redevance d'occupation du domaine public, ensuite je devrais faire un arrêté puis émettre un titre de recettes à l'artisan. Ainsi nous devons délibérer pour fixer ce prix :

Dans la mesure où le Bourg est en cul-de-sac, et qu'à Beaugrenier nous n'avons pas d'emplacement communal à proposer, nous devons fixer un prix modéré.

Julie PAJOT : il faudrait envisager l'emplacement sur le terrain communal au carrefour du Bourg, du Vouast et de Beaugrenier. Il n'y a pas de branchement électrique mais il est fréquenté, le stand serait visible, accessible à pied et il est possible de se garer à proximité.

Le prix proposé est 1 euros le mètre linéaire, par jour.

Cette proposition est portée aux votes : proposition acceptée à l'unanimité.

Nature de l'événement	Durée proposée
Liés à des événements familiaux	
Mariage ou PACS	
- du conjoint	5 jours
- d'un enfant de l'agent ou du conjoint	3 - 2 jours
- d'un ascendant, frère, sœur, beau frère, belle-sœur, neveu, nièce, petit-fils, petite-fille, oncle, tante de l'agent ou du conjoint	3 jours
- d'un enfant, ascendant, frère, sœur, petit-fils, petite-fille du conjoint	1 jour
Décès, obsèques ou maladie très grave :	
- du conjoint	3-5 jours
- d'un enfant de l'agent ou du conjoint	3-4 jours
- du père, de la mère de l'agent ou du conjoint	3 jours
- d'un frère, d'une sœur de l'agent	1-3 jours
- des autres ascendants de l'agent ou du conjoint	1 jour
- d'un oncle, d'une tante, d'un petit-fils, d'une petite-fille, d'un neveu, d'une nièce, d'un beau-frère, d'une belle-sœur, du gendre, de la belle-fille de l'agent ou du conjoint	1 jour
- du père, de la mère, d'un ascendant, d'un frère, d'une sœur, du conjoint	1 jour
Naissance d'un enfant ou adoption :	3 jours
Liés à des événements de la vie courante et des motifs civiques	
- Garde enfant malade	6 jours/an (12 jours si le conjoint ne bénéficie pas de cette autorisation d'absence : sur présentation d'une attestation employeur)
- Maladie grave du conjoint, du père, de la mère, d'un frère, d'une sœur de l'agent	3 jours
- Concours et examens en rapport avec l'administration locale	Le jour concerné
- Don du sang	Le temps de faire le don (trajet compris)
- Déménagement du fonctionnaire	1 jour

Il précise également que la réponse ministérielle n° 44068 du 14 avril 2000 prévoit la possibilité d'accorder un délai de route, de 48 heures maximum aller-retour, aux agents bénéficiant d'une autorisation d'absence.

6-Délibération : Vote pour l'établissement d'autorisation spéciale d'absence des employés communaux (ASA)

Matthieu GRISVARD lit la grille proposant la nature des événements (celles liées à des événements familiaux ou celles liées à des événements de la vie courante et des motifs civiques) et la durée de congé proposé par la commune.

Cette grille de propositions est soumise aux votes :

La nature des autorisations spéciales d'absence des employés communaux ainsi que leurs durées est votée à l'unanimité des présents.

7- Délibération : Déterminer les modalités de publicité des décisions de la commune :

Laura CATRY présente : Nous devons délibérer sur la façon dont la commune informe la population des décisions prises en conseil municipal à savoir les délibérations. C'est l'occasion de faire le point sur nos pratiques et voir si nous continuons de la même façon.

Actuellement les comptes-rendus du conseil municipal sont affichés 10 jours après les conseils dans les 7 panneaux d'affichage municipaux situés dans chacun des hameaux de Montjavoult ; ils sont aussi publiés sur le site de la mairie (montjavoult.fr) en version téléchargeable, disponible plus de 2 mois et il est publié aussi sur la page Facebook de la mairie.

- L'état par la loi engagement et proximité (2019), nous demande de faire un procès-verbal et non un compte-rendu, or nos CR sont déjà bien détaillés donc nous les intitulerons désormais Procès-Verbaux (sans en changer la forme)

- **Un deuxième document doit être édité** : ce sont les résultats de toutes les délibérations que nous prenons : un tableau qui présente uniquement les résultats des délibérations du conseil municipal.

La délibération, valable sur le reste de notre mandat, sur les modalités de publicité, porte sur le choix que nous faisons pour les publications des délibérations et du Procès verbal, sur **la voie d'affichage sur les panneaux ou en mode numérique.**

A savoir :

- les publications numériques ne sont pas obligatoires
- toutes les publications des résultats des délibérations doivent être sur un support archivable et accessible à tous.

Laura CATRY propose aux conseillers de continuer officiellement sur les mêmes modes de publicité des délibérations : Par affichage **et** sous forme électronique.

Cette proposition est mise au vote : proposition adoptée à l'unanimité des présents.

8-Loyer de la maison d'assistantes maternelles (MAM).

Les Assistantes Maternelles de la MAM de Montjavoult ont sollicité l'aide de la commune face aux difficultés financières provisoires engendrées par l'absence d'une assistante maternelle sur les 4. Elles ne savent pas quand leur nouvelle collègue recevra son agrément.

Matthieu GRISVARD propose que la MAM soit exemptée d'un mois de loyer d'un montant de 800 euros.

La proposition est soumise au vote : Edith et Laury FARINACCIO ne prennent pas part au vote. 7 votes pour et 1 abstention. La proposition est adoptée.

9-Délibération : choix de garde-corps presbytère :

Laura CATRY : Il n'y a pas de garde-corps au premier étage du presbytère, bâtiment communal occupé par des locataires. Il faut mettre ces appartements aux normes, d'autant qu'un accident a eu lieu : un locataire est tombé de la fenêtre, en mai, suite à un malaise et en garde de graves séquelles. Nous devons choisir comment nous allons procéder à l'installation des 8 garde-corps. Un devis a été demandé à un maçon. Il s'élève à 4769,60 euros. Les rambardes valent 382 euros pièces. J'ai demandé un autre devis à une autre entreprise uniquement pour les 8 garde-corps mais il est plus cher.

Matthieu GRISVARD demande si les garde-corps sont peints. Il y a moyen de trouver des garde-corps moins chers et de les faire installer par les agents.

Julie PAJOT rappelle qu'il faut faire une déclaration préalable de travaux.

En attendant de plus de précisions, il est décidé de ne pas délibérer pour le moment.

10- Délibération : Echange d'un terrain de la commune à HEROUVAL.

Matthieu GRISVARD GRISVARD présente un plan : la commune a une petite parcelle avec un bâtiment qui peut servir de lieu de stockage de matériel et on en a besoin. Mais ce bâtiment n'est pas accessible en camion. Les nouveaux propriétaires de la parcelle adjacente proposent un échange de terrain qui permettrait à la commune d'avoir un accès.

Thierry BOUVIER : il faut se renseigner sur le prix de l'acte d'un géomètre et les frais de notaire et voir qui paie quoi.

Laura CATRY met aux votes la proposition d'échange de terrain : pour, à l'unanimité des présents.

11- Miroir rue du Chemin Vert au VOUAST et virage de BEAUGRENIER :

Matthieu GRISVARD : il nous a été signalé un manque de visibilité au carrefour rue du Chemin Vert au VOUAST, on en a parlé au conseil municipal précédent. En effet, il faudra installer un miroir en face du panneau d'affichage municipal. De même, avant le virage à BEAUGRENIER, un miroir est nécessaire en face du lavoir. C'est 670 euros par miroirs.

12- Une grille place de l'Eglise.

Un espace communal dénommé « la prison » situé sous la place de l'église, souffre grandement d'humidité. Il est fermé par une porte en bois. Afin d'assainir, la pose d'une grille est nécessaire, d'autres petits travaux ainsi que la pose d'une 2^{ème} grille sur le côté. Un devis a été fait pour des grilles sur le modèle de celle de l'Eglise. Le prix est de 1200 euros. On pourra en faire une cette année et l'autre l'année prochaine.

13- Végétation débordante des propriétés privées : Petit rappel: Les propriétaires ont obligation d'entretenir les bois en bordure de route. En particulier rue de la Bovière et rue du lavoir à VALECOURT, ainsi que sur le hameau d'HEROUVAL. Un courrier sera envoyé aux propriétaires.

Gisèle MICHELIN : au sujet de la végétation débordante, avec la sécheresse, les habitations en bordure de forêt étaient en danger, vu le risque d'incendie. N'y a-t-il pas de consigne pour les propriétaires au niveau de l'entretien des forêts à moins de 100 mètres des habitations ?

Laura CATRY : La consigne de la préfecture, cet été, alors que notre territoire était classé en « Vigilance sécheresse » était de débroussailler 30 mètres autour des maisons, l'autre mesure anti-incendie était de ne pas fumer dans les bois, ne pas utiliser d'engin à moteur dans la forêt et les chemins, pas de barbecue, non plus même dans les jardins privés. Ce sont des mesures de prévention à rappeler et c'est l'occasion de le faire.

Matthieu GRISVARD : le feu n'arrive pas tout seul dans les forêts, ce sont les humains qui apportent l'étincelle qui engendre les incendies. Si c'est un mégot qui met le feu, c'est le jeteur de mégot qui est responsable de l'incendie et non le propriétaire de la forêt.

14-Point sur l'école :

Christophe COUTURIER, président du SIVOM (Syndicat Intercommunal à Vocation Multiple) La rentrée s'est bien passée pour les 95 élèves du regroupement scolaire de Hadancourt-le-Haut-Clocher, Montjavoult, Serans :

A l'école de Serans :

Classe PS/MS Mme ROUSSEL : 15 élèves en petite section et 10 élèves en Moyenne Section

Classe MS GS CP : 6 élèves en MS, 10 élèves en Grande section et 8 élèves en CP.

A l'école d'Hadancourt-le-Haut-Clocher

Classe CP CE1 CE2, Mme MOLIERE : 4 élèves de CP, 10 élèves en CE1, 11 élèves en CE2

Classe CM1 CM2, Monsieur PATRY : 5 élèves en CM1 et 13 élèves en CM2.

Comme il y a une classe de maternelle à 3 niveaux, le SIVOM a embauché un ATSEM qui est à plein temps depuis le 5 septembre. Le groupe d'élèves de CP a été réparti dans 2 classes, la séparation des amis a donné du chagrin.

Laura CATRY : nous remercions toute l'équipe pédagogique pour son investissement et souhaitons à tous, une excellente année scolaire.

15- Eclairage public :

Laura CATRY : Afin de continuer à faire des économies d'énergie et pour préserver la faune sauvage nocturne, il semble que ce soit le moment d'envisager d'éteindre l'éclairage public une partie de la nuit, de minuit à 5 heures du matin par exemple, comme cela se fait dans nombre de villes et de villages. D'ores et déjà avec l'éclairage LED dans 5 hameaux la luminosité est diminuée de 50 % de 10h à 5h du matin.

Julie PAJOT, Thierry BOUVIER, Matthieu GRISVARD et Christophe COUTURIER demandent que les habitants soient consultés sur ce sujet.

Julie PAJOT propose de préparer les bulletins de vote avec Stéphanie d'Amiens, afin que la consultation soit bien représentative avec 1 ou 2 bulletins selon les foyers.

16- Reprise du ramassage des déchets verts sur inscription. Ce service a beaucoup plu aux habitants.

Julie PAJOT propose les dates des prochains ramassages à confirmer avec les agents communaux : lundi 24 octobre, mercredi 2 novembre et lundi 14 novembre. Bien noter sur le prochain bulletin d'information qu'en cas de non-sortie des sacs de déchets verts, il faut le signaler à la mairie pour éviter que les agents ne se déplacent pour rien.

17-Projet de restauration des murs du lavoir de Valécourt.

Laura CATRY : Les murs du lavoir de Valécourt montrent des signes de fragilité. Des étudiants en architectures seraient intéressés par sa restauration avec les techniques traditionnelles d'enduit à la chaux. Il faudra prévoir un hébergement, les repas....Projet à développer.

18- Information sur l'enquête publique en cours sur de possibles épandage de boues sur Montjavoult issues de l'entreprise WEPA GREENFIELD SAS de Château Thierry.

Il s'agit d'une entreprise de recyclage de papier située dans l'AISNE, qui a les autorisations de la préfecture de l'Aisne depuis 2011. L'entreprise a déjà pris contact avec plusieurs agriculteurs de l'Oise, dans 8 villages de la CCVT dont Montjavoult. Les agriculteurs sont intéressés pour leurs terres.

Par contre pour l'instant nous n'avons pas beaucoup d'information mis à part les analyses d'un seul laboratoire qui annonce que tout va bien, cela ne nous suffit pas pour avoir un avis. Le Maire de Vaudancourt, village dont l'eau subit la pollution des pesticides utilisés trente ans en arrière, a demandé des précisions à l'ARS. Nous attendons la réponse. Un dossier est à consulter sur le site de la préfecture de l'OISE et de l'AISNE.

Merci aux habitants de Montjavoult de répondre à l'enquête et consultation publique lancée par les préfectures entre le 26 septembre et le 10 octobre 2022.

Par mail à cette adresse : ddt-participation-public-icpe@aisne.gouv.fr

<https://www.aisne.gouv.fr/Politiques-publiques/Consultations-et-Enquetes-publiques/consultations-publiques/ICPE/Societe-WEPA-GREENFIELD-site-de-CHATEAU-THIERRY-plan-d-epandage-de-calcifield-du-26-09-au-10-10>.

Une affiche pour les panneaux municipaux sera réalisée

19- Questions diverses.

Amélioration de la sécurité incendie prévue dans les deux ans, sur le hameau du marais.

Laury FARINACCIO : installation d'un défibrillateur à la mairie. Plusieurs devis à l'étude, le plus intéressant est celui d'un fournisseur qui propose une formation pour 12 personnes et qui fait un prix dégressif dans la mesure où 3 acheteurs se regroupent sur Montjavoult (La commune, La clé des Champs et Le Centre Equestre).

L'ordre du jour est épuisé, Madame la Mairesse clôt la réunion du Conseil Municipal. Il est 22h.

D'AMIENS D'HEBECOURT S.	FARINACCIO L.
BOUVIER T.	GRISVARD M.
CATRY L.	HUEBER M.
COUTURIER C.	MICHELIN G.
FARINACCIO E.	PAJOT J.